

Compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 28 août 2015

Le vingt-huit août deux mille quinze, à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Andrezé se sont réunis dans la salle de la mairie sous la présidence de M. Jean-Yves ONILLON, Maire.

Secrétaire de séance : Sandrine NDIAYE

Etaient présents : Jean-Yves ONILLON, Maire, Olivier DUPAS, Dolorès AUGER, Jean-Yves CAILLEAU, Marie-Juliette TANGUY, Serge COUSSEAU, adjoints, Brigitte POHU, Luc MARTIN, Dominique GOURDON, François-Xavier LECLERC, Sandrine NDIAYE, Sabrina RETHORE, Jérémy THOMAS.

Absents excusés : Anne BOURCHENIN qui a donné pouvoir à Jean-Yves ONILLON, Jean-Luc BOSSOREIL qui a donné pouvoir à Jérémy THOMAS, Magalie ANISIS qui a donné pouvoir à Sabrina RETHORE, Eloïse LARDEUX qui a donné pouvoir à Sandrine NDIAYE, Céline LAURENDEAU, Jean-Claude MORINIERE qui a donné pouvoir à Marie-Juliette TANGUY.

→ Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 2 juillet

→ Rendu des décisions du maire dans le cadre de sa délégation

Décision 2015-06 : renonciation au Droit de Préemption Urbain sur les parcelles AB 498 - AB 499 - AB 365 et AB 366 situées 13 rue du Calvaire.

→ CCCM : renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse 2015-2018

Monsieur le Maire fait savoir que le Contrat Enfance Jeunesse doit être renouvelé pour la période 2015-2018. Ce contrat est signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Maine et Loire et la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF de Maine-et-Loire et la MSA pour la période 2015-2018.
- **PRECISE** que pour la commune d'Andrezé, l'action concernée et financée est l'accueil Périscolaire.

→ Personnel communal

Le tableau des effectifs du personnel communal est modifié incluant les points suivants :

- Une diminution du temps de travail de l'aide opérateur des APS
- Création d'un poste d'un agent social 2ème classe, contractuel, pour l'encadrement au restaurant scolaire

Des conventions d'intervention d'animateurs pour les Temps d'Accueil Péri-Educatifs seront signées avec le Centre Social et l'OGEC de l'école Vives.

→ Modification des statuts de la CCCM prenant acte du retrait de Bégrolles-en-Mauges

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que le préfet de Maine-et-Loire a pris le 25 mars dernier un arrêté par lequel il a prononcé le retrait de la commune de Bégrolles-en-Mauges de la communauté de communes Centre Mauges à la date du 30 juin 2015.

Il ajoute que le conseil communautaire, dans sa séance du 27 août 2015, a adopté une délibération décidant de modifier les statuts de la communauté de communes pour prendre en compte le départ de la commune de Bégrolles-en-Mauges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la modification des statuts de la communauté de communes en ce qu'elle prend acte de la modification de son périmètre, consécutivement au départ de la commune de Bégrolles-en-Mauges et retire le nom de la dite commune au sein de l'article 4, axe 2 des statuts de l'établissement public de coopération intercommunal.

→ Fonds de concours pour les travaux du Centre Equestre et des travaux de voirie rurale

Vu l'article 186 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, confirmant le dispositif de l'article L 5216-5 alinéa VI du CGCT permettant le versement de fonds de concours entre la communauté de communes et les communes membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement,

Considérant que les travaux de voirie suivants seront financés par un fonds de concours de 50 % du montant des travaux versé à la Communauté de Communes Centre Mauges, et le solde sera déduit de l'attribution de compensation :

Travaux voirie rurale (Chemin de la Roche et chemin de la Guerche)

- Montant des travaux : 25 000 € HT
- Montant du fonds de concours : 12 500 €

Travaux aux abords du Centre Equestre :

- Montant des travaux : 7 000 € HT
- Montant du fonds de concours : 3 500 €

Vu les conventions de fonds de concours pour ces projets de travaux fixant les modalités et les montants du fonds de concours à verser à la CCCM,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ APPROUVE les conventions de fonds de concours pour les travaux de voirie rurale et des abords du Centre Equestre.

→ Tarifs du restaurant scolaire applicables au 1/09/2015

Vu la délibération 2003-54 du 10 juillet 2003 décidant la municipalisation du restaurant scolaire,
Vu la délibération 2014-96 du 6 novembre 2014 fixant les nouveaux tarifs du restaurant scolaire à compter du 1er décembre 2014,

Vu l'augmentation des repas par le prestataire COLIBRI, de 0.03 € par repas maternel et primaire et de 0.05 € pour un repas adulte,

Conformément à l'engagement pris lors de la séance du 6/11/2014 sur une augmentation des tarifs du restaurant scolaire à la rentrée 2015 que si le prestataire COLIBRI actualisait ses tarifs, il est donc proposé de répercuter l'augmentation soit 0.03 € pour un repas enfant et de 0.05 € pour un repas adulte,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 Abstentions.

→ APPROUVE une augmentation des tarifs du restaurant scolaire de 0.03 € par repas enfant et de 0.05 € pour un repas adulte.

→ FIXE les tarifs comme suit à compter du 1/09/2015 :

	Tarifs des repas au 1/09/2015
1er enfant	3.98 €
2ème enfant	3.68 €
3è enfant et plus d'une fratrie	3.59 €
Adultes	6.49 €

→ Centre Social Evre et Mauges : convention d'objectifs annuelle pour l'accueil Périscolaire et l'ALSH

Monsieur le Maire rappelle que le Centre Social a accepté de reprendre la gestion de l'accueil Périscolaire et de l'ALSH au 1^{er} janvier 2015. Il convient de fixer dans une convention les objectifs d'intervention, la participation financière, les engagements des deux parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

→ AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention avec le Centre Social Evre et Mauges.

Prochaine réunion de Conseil Municipal le vendredi 25 septembre à 20h30.